## Dans ce numéro

- Partenariat FNPF /
   Education Nationale
- 2. Parcours truites
- 3. AAPPMA Chèvremont
  - Elections AAPPMA
- A vos agendas!

# **Partenariat FNPF/Education Nationale**

La FNPF, le Ministère de l'Education Nationale et le ministère de l'Ecologie ont renouvelé leur convention de partenariat pour une durée de 4 ans. Cette coopération a pour but de développer les actions en faveur de l'éducation à l'environnement.

Afin de répondre aux demandes des établissements scolaires du Territoire de Belfort, nous sommes dans l'obligation d'envoyer un de nos salariés en formation, afin qu'il obtienne son Brevet Professionnel d'animateur Pêche (BPJEPS Pêche de loisir). Celle-ci se déroulera de novembre 2015 à juin 2016.

## **Alevinage Parcours truites**

2 alevinages supplémentaires sont programmés pour les parcours de Joncherey et de Valdoie ; ils auront lieu les 2 et 16 octobre prochains.

Attention : la partie de l'Allaine, en 1<sup>ère</sup> catégorie ne sera pas alevinée ; seule la 2<sup>ème</sup> catégorie sera ouverte à la pêche.

### AAPPMA de Chèvremont - Fontenelle

Créée dans les années 1930, l'Association de pêche de Chèvremont a pour Président, le Directeur de l'usine de coton de Chèvremont jusqu'après-guerre. A l'époque, la pêche est un loisir, mais subvient aussi à un complément alimentaire pour les familles (la société n'a pas encore évoluée). L'association s'associera avec le village de Fontenelle vers les années 1980, suite à un regroupement communal.

#### Nos parcours de pêche, deux rivières de 2° catégorie :

- La Madeleine, de la limite communale de Bessoncourt jusqu'à sa confluence avec l'Autruche (sur les communes de Chèvremont, Fontenelle et Petit Croix) ; long d'un peu plus de 3 kms, ce parcours au courant assez important convient plus pour la pêche à la truite.

- L'Autruche, de la limite communale de Bessoncourt jusqu'à sa confluence avec la Madeleine (sur les communes de Chèvremont et de Fontenelle), propose un parcours d'environ 3 kms ; rivière très lente où l'on trouve toutes sortes de poissons.

En 2014, l'association enregistrait soixante-seize pêcheurs, tout confondu.

#### Nos alevinages:

Nous alevinons deux cents kilos de truites, grosses et portions, réparties tout au long de l'année en commençant par l'ouverture du mois de mars. Nous profitons de la vidange du Malsaucy, en automne, pour aleviner l'Autruche en carpes. La quantité de gardons et de carnassiers varient chaque année en fonction de l'offre du marché.

#### Fête de la Pêche:

Chaque année l'association organise la fête de la pêche premier week-end de juin, principalement pour les enfants, (entre 10 et 15, suivant les années), mais aussi pour les novices. Chaque enfant doit être accompagné d'une personne adulte de sa famille ou amis, nous remercions à cet effet le Crédit Mutuel de Chèvremont pour son soutien.

#### Entretien des rivières :

En automne, nous organisons des journées nettoyage ; les personnes qui désirent y participer peuvent nous contacter.

#### Coordonnées des personnes de l'Association :

Mr Christ Claude, Président : 03 84 23 41 82 Mr Lanz Pierre, Trésorier : 03 84 22 58 34

Mr Mouillet Dominique, Secrétaire: 03 84 23 41 23

Nouveau cette année, Monsieur Roy Jean Luc, Garde-pêche de l'association : 06 78 42 19 06

Vous pouvez nous contacter pour plus d'informations, b nne pêche!

## Renouvellement des Mandats Associatifs

Au terme des mandats prolongés, de nouvelles élections vont avoir lieu au sein de notre réseau associatif.

L'année 2014 a vu les effectifs de pêcheurs augmenter. C'est une bonne nouvelle qu'il convient de pérenniser. Dans cette perspective, il est nécessaire d'attirer de nouveaux bénévoles, participant au dynamisme de nos associations.

Ce sont les AAPPMA, structures de base du réseau associatif de la pêche de loisir, qui les premières devront organiser les élections de leur conseil d'administration et de leur bureau, lors d'une assemblée générale au cours du dernier trimestre 2015.

#### Candidatures au poste d'administrateur d'AAPPMA

Tout membre actif peut se porter candidat au conseil d'administration de l'AAPPMA à condition de respecter les conditions exigées par les statuts des AAPPMA :

- peuvent être candidats au conseil d'administration de l'AAPPMA, les membres actifs ayant acquitté la cotisation de l'année en cours et celle de l'année précédente : carte de pêche 2014 et 2015.
- Les membres du conseil d'administration ne peuvent être ni salariés de l'association (contrat de travail avec lien de subordination), ni chargés de son contrôle (exemple : être membre de la commission de contrôle prévue par l'article 27 des statuts des AAPPMA), agent public de D.D.T., etc.
- L'association ne peut effectuer d'actes de commerce avec les membres du conseil d'administration et leur famille article 17).
- Le président ne peut occuper la même fonction dans une autre AAPPMA, ni être chargé de la police de l'eau et de la pêche dans le département (article 21).

Les membres du conseil d'administration sont rééligibles. Il n'existe aucune limite à la reconduction de leur mandat (sauf celle du règlement intérieur, le cas échéant).

Cas particulier : le mineur détenteur d'une carte « personne mineure »

Le mineur détenteur de la carte de pêche « personne mineure » est un membre actif de l'association qui participe à son fonctionnement et notamment à son assemblée générale. Bénéficiant des mêmes droits que tout autre membre actif, il participe lors de l'assemblée générale, au choix des membres du conseil d'administration. Il peut être élu au conseil d'administration ou au bureau. Toutefois, en raison des responsabilités juridiques et financières induites et des préjudices qu'elles sont susceptibles de lui causer, il ne pourra pas remplir les fonctions de président, de vice-président ou de trésorier.

Lors de cette même réunion seront désignés les éventuels candidats pour les élections de la fédération départementale en mars 2016

Vous souhaitez être candidat lors de ces futures élections, nous vous conseillons de contacter le Président actuel de votre AAPPMA.

A vos agendas!

### Octobre 2015

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
			1	2	3 AG Elections Foussemagne	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17 Week-end Brod AAPPMA Montr	
19 WE Brochets Montreux- Château	20	21	22	23	24 25 Journée Brochets AAPPMA Grandvillars	
26	27	28 Vidange du	29 u Malsaucy	30	31	

Dimanche 20 Septembre 2015

Fermeture 1<sup>ère</sup> catégorie

## La Marnière

Pêche en float tube autorisée du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre



Nous contacter

Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Territoire de Belfort

3A Rue d'Alsace - 90150 FOUSSEMAGNE

FOUSSEMAGNE : 03 84 23 39 49

Site internet: http://www.federationpeche.fr/90/

@:contact@fede-peche90.fr